

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
LARDIER ET VALENCA**

Département des  
HAUTES-ALPES  
Nombre de Conseillers  
En exercice:10  
Présents : 7

DELIBERATION N° 29 2016

Séance du jeudi 2 juin 2016



L'an deux mille seize et le jeudi 2 juin 2016 à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 30 mai 2016 s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

**Présents:** M. COSTORIER Rémi, M. MARTIN Roger, M. NOMIUS Jean-Pierre, M. POUILLARD Pierre, M. ROBERT Joël, Mme Noëlle STEFANI, Madame Céline TRUCH

**Absents excusés :** Mme BLANC Danielle, M. MEYSSONNIER Gérard  
**Absent :** Jean-Claude FAURE

**Secrétaire de séance :** Joël ROBERT

**Objet : Avenant travaux complémentaires Bibliothèque/Médiathèque**

Dans le cadre du marché de la bibliothèque/médiathèque, il a été omis la création d'une rampe « accès handicapés » car il était envisagé d'y accéder par la Mairie du fait qu'il y a une communication interne entre les deux sites. Ceci n'étant pas réglementaire, nous devons faire un avenant au marché.

La société AMCV qui a obtenu le marché de terrassement nous a établi un devis de 2 494.00 € HT pour ces travaux.

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité des membres présents :

- **Accepte** le devis de la S.A.S. AMCV pour la création de la « rampe handicapés » conformément à la réglementation en vigueur,
- **Autorise** le Maire à signer le bon de commande.

Fait et délibéré, le 2 juin 2016

Le Maire  
Rémi COSTORIER

